

Démarche : Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite (taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, transport public à moto et enseignant de la conduite)

Organisme : Unité des droits à conduire

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux professions réglementées de la route tenues de se soumettre à une visite médicale périodique (article R.221-10 du Code de la route).

Pour obtenir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite, vous devez passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la préfecture de la Loire-Atlantique.

Attention : ce formulaire est uniquement pour les conducteurs de taxi, de VTC, d'ambulance, de ramassage scolaire, de transport public de personnes, de transport public à moto ou d'enseignant de la conduite, qui souhaitent obtenir une attestation d'aptitude physique à la conduite

Pour les chauffeurs résidant sur le département de la Loire-Atlantique

J'atteste résider en Loire-Atlantique

Votre dossier ne sera pas traité si cette condition n'est pas remplie

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Sexe

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

En lettres MAJUSCULES

Prénom

Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite (taxi, VTC, ambulance, ramass

ATTENTION en lettres minuscules

Nom d'usage (si nécessaire)

En lettres MAJUSCULES

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Adresse

Vérifier à ce que la commune soit bien inscrite

Téléphone portable

Courriel

ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) VALIDEE(S) PAR LE MEDECIN AGREE

Activité(s) professionnelle(s) validée(s) par le médecin agréé

Activité(s) à sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Taxi

☐ VTC

☐ Ambulance

☐ Ramassage scolaire

☐ Transport public de personnes (dont petite remise)

☐ Transport public à moto

☐ Enseignant la conduite

Date de la visite médicale

Renseigner la date de votre visite médicale

Attention, votre visite médicale doit avoir moins de 2 ans.

Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite (taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire)

Décision du médecin

Sélectionner la décision dans le menu déroulant ci-dessous

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Apte

☐ Apte temporaire

☐ Apte, sous réserve d'un dispositif de correction et/ou protection de la vision

Document(s) à transmettre. Attention tout document manquant pourra entraîner le rejet de votre demande.

Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cerfa 14880-02 : PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL

Joindre la copie cerfa "avis médical" établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture et dont l'une des mentions suivantes a été cochée : taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, transport public à moto, enseignant de la conduire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire recto/verso

Copie recto/verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire recto/verso

Copie recto/verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité recto/verso

copie recto/verso en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité recto/verso

copie recto/verso en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du justificatif de domicile

Quittance de loyer, facture électricité- gaz-eau, téléphone ou internet, etc. de moins de 6 mois.

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du justificatif de domicile (si hébergement)

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;

Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite (taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire)

- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du justificatif de domicile (si hébergement)

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je prends connaissance que si mon dossier est incomplet, il ne sera pas traité.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait à:

Le :